

Date :

25-09-2025

Numéro : 2025-09-25/05

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 034-213402720-20250925-2025092505-DE

EXTRAIT DE REUNION
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDE LA COMMUNE de SAINT-JUST
34400

Séance du 25 septembre 2025

L'an Deux-mille-vingt-cinq**et le** 25 septembre**à dix-huit heures quarante-cinq minutes**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, BERTELOOT Georges, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, LA BELLA Michel, MAY Carine, NOYE Michel, SABATIER Cathy, OLIVER Sandrine, OLIVIER Véronique, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Joëlle, TAURELLE Vincent, TOSCANO Florence.
Procurations : M. MANSE Jean-Luc à Monsieur NOYE Michel, Mme. ROUS Clémence à Mme OLIVIER Véronique.

Absents : Mme BERNY Hélène.

Secrétaire de séance : M. LA BELLA Michel

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
18/09/2025

Date d'affichage
18/09/2025

REVISION DES TARIFS DE L'ESPACE JEUNES

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2025 fixant les tarifs applicables à l'Espace Jeunes à compter du 1er juillet 2025,
Vu le passage en régie municipale de l'Espace Jeunes à compter du 1er juillet 2025,

Monsieur le Maire expose :

À la suite du passage en régie municipale de l'Espace Jeunes au 1er juillet 2025, une première grille tarifaire a été adoptée.

Durant l'été 2025, cette tarification a pu être expérimentée auprès des familles et des jeunes. Le retour d'expérience a mis en évidence la nécessité de procéder à certains ajustements, afin que les tarifs soient mieux adaptés à la nature réelle des activités proposées et aux attentes des usagers, tout en tenant compte des dispositifs de soutien mobilisables, notamment ceux de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces ajustements tarifaires s'appliqueront à compter des **vacances de la Toussaint 2025**.

Le conseil municipal, ouï les explications de monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide:

- **D'approuver la nouvelle grille tarifaire de l'Espace Jeunes, applicable à compter des vacances de la Toussaint 2025, telle qu'elle figure dans le tableau annexé à la présente délibération.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

	Tranche 1 revenus < 2000€	Tranche 2 revenus ≥ 2000€
carte abonnement périscolaire	25€	35€
Vacances dont samedi Journée / Bivouac	10€	15€
Vacances dont samedi Journée d'activité exceptionnelle (Karting, catamaran)	20€	30€
Vacances dont samedi 1/2 Journée	8€	12€
Vacances fratries	-1 € /enfant	-1€/enfant
Séjours en camping 3j/2 nuits	75€	95€
Séjours 5 jours/4 nuits	290€	390€
Séjour semaine 7 jours / 6 nuits	390€	490€
Séjours fratries	-10 %/ enfant	-10% / enfant

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA

